Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202615-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI[illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Mai 2026

N°27.05.2026.15

OBJET :

Marché réservé d'entretien des espaces verts communaux : avenants

Date de convocation :
21 Mai 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	4
Nombre de pouvoirs :	4

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, Mme COCOUAL Marie-Laure, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme COCOUAL Marie-Laure donne pouvoir à M GAKIERE Fabrice
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin.

Mme ZARADER Valérie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Le marché d'entretien des espaces verts concerne la réalisation des travaux d'entretien d'espaces verts pour la période 2025 - 2028, comprenant :

- Tâches d'entretien : la tonte de pelouse, la taille de haies, d'arbustes, le profilage – bêchage – traitement des massifs et le débroussaillage
- pour les sites : abords des terrains de sports du Stade Ty Eugene, quartier de Park Ar Roz, quartier de Quénéac'h Du, quartier Les Lilas – Gendarmerie – La Roseraie, quartier Les Primevères, quartier Jean Moulin-Parc Moan-Ollivier, quartier de Prat Hir.

Il s'agit d'un marché réservé en Procédure Adaptée pour une durée de 4 ans soit pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Le marché a été attribué par délibération du CM du 20/12/2024 à l'ESAT des Genêts d'Or de Briec pour un montant annuel de 52 613,00 € HT soit un montant total de 210 452,00 € HT sur 4 ans.

En cours de marché, il parait opportun de valider les prestations complémentaires suivantes :

- Avenant N°1 relatif à 2 passages complémentaires pour tonte des abords des 3 terrains pour un montant annuel de 736,00 € HT ;
- Avenant N°2 relatif à l'extension du périmètre du marché aux Cité de Pennarun et Cité de la Boissière pour un montant annuel de 13 778,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202615-DE

Avenant N°1 relatif à 2 passages complémentaires (en autom[illegible]ne) pour tonte des abords des 3 terrains (hors surfaces de jeux) pour un montant de 736,00 € HT

Le marché initial prévoit le détail de tâches suivant :



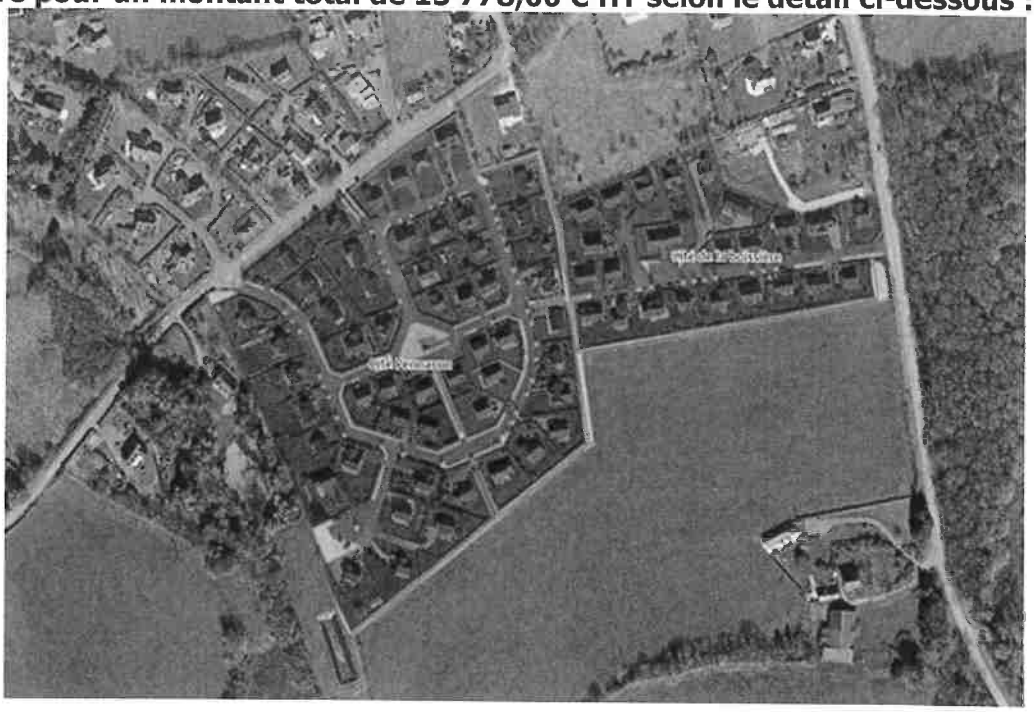
Tâche	Qté	PU HT	PT HT
Tonte (hors surfaces de jeux) zones des buts, abords, sous les main-courantes, pares-ballons et pieds de poteaux Surface : 10 600 m² / 8 passages par an	8	368.00 €	2 944.00 €
Débroussaillage talus extérieurs, pieds de grillages, entretien des grillages en périphérie. Surface : 1 200 ml / 3 passages par an.	3	409.00 €	1 227.00 €
Entretien bordures et voiries : autour de la piste athlétisme, autour des bâtiments et sur les zones stabilisées : soufflage enlèvement de végétaux. Surface : 1 250 ml / 8 passages par an.	8	159.00 €	1 272.00 €
Evacuations rémanents : tonte, taille et déchets. Forfait de mise en décharge pour l'ensemble	1	378.00 €	378.00 €
TOTAL			**5 821,00 €**

Compte tenu des conditions météo, il parait opportun de réaliser 2 passages complémentaires de tonte (en fin et en début de saison) :

Tâche	Qté	PU HT	PT HT
Tonte (hors surfaces de jeux) zones des buts, abords, sous les main-courantes, pares-ballons et pieds de poteaux Surface : 10 600 m² / **+2 passages par an**	+2	368.00 €	736.00 €
TOTAL AVENANT N°1			**736.00 €**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202615-DE

Avenant N°2 relatif à l'extension du périmètre du marché aux [illegible] la Boissière pour un montant total de 13 778,00 € HT selon le détail ci-dessous :



Décembre 2025 - synthèse de l'offre pour 2 cités supplémentaires - tarif constant 2026 à 2028

Cité de la Boissière

Types de travaux	Volume	Unité	Nombre de passage	Prix unitaire	Total
Tonte	343	m²	10	28,0 €	280,0 €
Massif arbustes	337	m²	2	556,0 €	1 112,0 €
Voirie : zones et chemins bitumés : raccourcissement au rotofil	509	m²	6	248,0 €	1 488,0 €
Evacuation rémanents toite taille et déchets - Forfait de mise en décharge pour l'ensemble				80,0 €	80,0 €
TOTAL					2 960,0 €

Cité de Pennarun

Types de travaux	Volume	Unité	Nombre de passage	Prix unitaire	Total
Tonte	972	m²	10	79,0 €	790,0 €
Taille de haies 1x0,5 voirie	234	m²	1	1 778,0 €	1 778,0 €
Taille de haies fleuries chemin piétonnier	316	m²	1	2 402,0 €	2 402,0 €
Massif arbustes	1081	m²	2	1 751,0 €	3 502,0 €
Voirie : zones et cheins bitumés : raccourcissement au rotofil	750	m²	6	366,0 €	2 196,0 €
Evacuation rémanents toite taille et déchets - Forfait de mise en décharge pour l'ensemble				150,0 €	150,0 €
TOTAL					10 818,0 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202615-DE

Bilan des modifications apportées au marché initial

Montant annuel du marché initial	52 613,00 €	
Montant de l'avenant N°1	736,00 €	1,40%
Montant de l'avenant N°2	13 778,00 €	26,19%
Montant annuel du marché après avenants	67 127,00 €	27,59%

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission durable du 05 mai 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- D'approuver l'avenant N°1 pour un montant total de 736,00 € HT ;
2- D'approuver l'avenant N°2 pour un montant total de 13 778,00 € HT ;
3- D'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ces avenants.
4- D'annuler la délibération n°27.01.2026.07 du 27/01/2026 pour erreurs sur les montants, la présente délibération la remplace.

Fait et délibéré le 27 Mai 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)